



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Mois Année : Septembre 2014

FICHE n°

Maison de Santé Pluri-professionnelle – Pôle de santé

ARS – Délégation Territoriale de Tarn et Garonne

Animation Territoriale :

Personne à contacter :

MC DUBOIS – ☎ : 05 63 21 18 66

Définition d'une maison de santé :

Suivant l'article L 6323-3 du code de la santé publique, la maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens qui exercent sur un même lieu.

Ces professionnels assurent, au sein de la maison de santé, des activités de soins sans hébergement de premier recours et, le cas échéant, de second recours. Ils peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Un projet de santé est élaboré et signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé."

Lorsqu'il est fait appel à des financements publics, la maison de santé ou le pôle de santé doit répondre à un cahier des charges dressé par la DGOS: au moins deux médecins généralistes et au moins un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute,...).

Pôle de santé :

Les pôles de santé assurent les mêmes activités de soins que les maisons de santé, et sont constitués également de professionnels de santé, le cas échéant de maisons de santé, centres de santé sans pour autant qu'il y ait de regroupement physique contrairement à la maison de santé.

Rôle des MSP et Pôles :

Pour apporter une réponse à la désertification médicale et rendre l'installation des jeunes médecins plus attractive en zone rurale notamment, le pacte territoire santé prévoit la création de maisons ou de pôles de santé.

En effet, le fait de regrouper plusieurs professionnels de santé permet d'offrir aux patients une meilleure prise en charge globale et d'améliorer la coordination des soins. Ces structures ont aussi la possibilité d'organiser des consultations avancées de spécialistes et/ou une prise en charge sociale. Elles permettent également d'optimiser du temps médical en confiant la gestion des tâches administratives à un secrétariat commun.

Un réseau informatique sécurisé permet d'échanger avec les autres professionnels de santé sur le dossier du patient.

Les professionnels de santé des MSP et Pôles participent à la permanence des soins ainsi qu'au développement de la prévention (en organisant par exemple des dépistages de la fragilité des personnes âgées) et de l'éducation thérapeutique (diabétiques).

Le Tarn et Garonne comprend actuellement 6 structures de ce type :

5 maisons de santé :

- Labastide St Pierre - ouverture le 04/06/2014
- Montaignu de Quercy – ouverture le 02/01/2012
- Montricoux, - ouverture le 17/06/2013
- Varen – ouverture le 30/06/2014
- Valence d'Agen – ouverture prévue courant 2016

1 pôle de santé : Lavit de Lomagne/St Nicolas de la Grave – ouverture le 06/12/2012

1 projet de maison de santé est en cours à Beaumont de Lomagne. Il est porté par la communauté de communes de la Lomagne et sera présenté pour validation fin 2014.
